



## COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 18 septembre 2019

### **Vigilance Feux de Forêt** **Passage au niveau « risque très sévère »**

Au regard des conditions météorologiques actuelles, le département de la Charente-Maritime est placé au niveau « Risque très sévère » du plan de vigilance Feux de forêt.

Ce changement de niveau de vigilance emporte les conséquences suivantes :

- pour les services opérationnels, il entraîne un pré-positionnement de moyens terrestres des sapeurs-pompiers du SDIS, sur les massifs forestiers du département.

- pour les particuliers : en vertu des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 08-2942 17 juillet 2008, relatif à la protection des bois et forêts contre l'incendie, il est interdit de porter ou d'allumer du feu, y compris sur les terrains privés, à l'intérieur ou jusqu'à une distance de 200 mètres des bois et forêts. Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans les zones boisées. Cette interdiction s'applique également aux usagers des voies publiques traversant ces terrains. Aucune allumette ou matière incandescente ne doit être jetée sans s'assurer qu'elle soit complètement éteinte.

- les maires des communes concernées sont invités à prendre les dispositions utiles pour limiter et prévenir le risque d'incendie. Il est recommandé de restreindre les accès forestiers pendant la période l'alerte très sévère. Les feux d'artifice, qui sont assimilés aux feux de plein air, sont soumis aux mêmes interdictions et doivent être différés ou supprimés si la situation le commande

#### **Conseils de comportements :**

- n'allumez ni feu ni barbecue aux abords des forêts
- ne fumez pas de cigarette en forêt ni de mégot jeté par la fenêtre d'une voiture
- ne procédez pas à des travaux source d'étincelles les jours de risques d'incendie
- si vous êtes témoin d'un incendie, donnez l'alerte en composant le 18 ou le 112 en localisant le feu avec précision,
- en attendant les secours, confinez vous dans votre maison, elle est le meilleur abri

**Pour toute information d'ordre général**, retrouvez la campagne de prévention nationale des feux de forêt sur le site : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/vpn.e2.rie.gouv.fr/campagne-feux-forets>

#### **Contacts presse**

Préfecture de la Charente-Maritime  
Service Départemental de la Communication Interministérielle  
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr  
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22  
Bruno VANBECELAERE – 05 46 27 43 25 – 07 85 00 17 99  
Standard : 05.46.27.43.00 - [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

*L'État en Charente-Maritime*



Suivez l'actualité des services sur @prefet17

